

Le NEPAD préconise une « révolution verte » pour éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025

17 octobre 2016

Après une première version fin mai, le rapport final du NEPAD ([Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique](#)), *Ending Hunger in Africa. The elimination of hunger and food insecurity on the African continent by 2025*, a été présenté mi-septembre à Pretoria. L'objectif de ce rapport est d'étudier les conditions nécessaires pour atteindre l'engagement, pris par les chefs d'États africains lors de la déclaration de Malabo en juin 2014, d'éradiquer la faim chronique d'ici 2025, en passant de 19 % à 5 % de la population en situation d'insécurité alimentaire. Cette étude a été réalisée avec le Frederick S. Pardee Center for International Futures de l'université de Denver.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, tout en réduisant le niveau des importations, dans un contexte de croissance démographique, le NEPAD considère que la production devra progresser de 61 % par rapport à 2015. Cette hausse nécessite une augmentation de la superficie agricole de 39 millions d'hectares (essentiellement en Afrique australe et de l'Est), une progression des rendements de 3,2 % par an (pour atteindre une moyenne de 4,9 t/ha en 2025), une croissance de 5,8 % des cheptels et une réduction de 9 % des pertes post-récoltes. Le rapport préconise une « révolution verte » pour l'agriculture africaine, en favorisant le recours aux engrais, aux semences améliorées, à la mécanisation et aux crédits, ainsi que le développement de l'irrigation et des infrastructures rurales. Cette révolution doit bénéficier aux grandes exploitations commerciales ainsi qu'aux petites structures, lesquelles représentent 95 % des exploitations agricoles en Afrique. Le NEPAD recommande également une hausse des aides publiques à destination des ménages pour soutenir la consommation alimentaire, à hauteur de 11,6 % du PIB en 2025 contre 9 % en 2015.

En conclusion de la présentation publique du rapport, le directeur général du NEPAD a insisté sur le fait que ce document doit contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées, au niveau des États et des communautés économiques régionales.

Guillaume Furri, Conseiller pour les Affaires Agricoles, Service Économique Régional en Afrique Australe, Ambassade de France en Afrique du Sud

Source : [NEPAD](#)